

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-deux, le 02 Décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	12	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 25 Novembre 2022	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Emmanuel SERRIER.	
Date d'affichage 25 novembre 2022	Etaient absents excusés : Christophe BOCQUET, Christophe DOUARD, Damien MISSILLIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ	
DEL 20221202-044	Etaient absents : /	
OBJET :	Exclus : /	
Tableau des effectifs	Procurations : Damien MISSILLIER a donné pouvoir à Cédric VERNEY	
<i>Madame Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>		

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n° 20160527_025 du 27/05/2016,

Vu la délibération n° 20191025_060 du 25/10/2019,

Vu la délibération n° 20200904_036 du 04/09/2020,

Vu la délibération n°20201106_047 du 06/11/2020,

Vu la délibération n°20210604_026 du 04/06/2021,

Vu la délibération n°20210910_028 du 10/09/2021,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité et de l'évolution de la carrière de ses agents.

Madame Le Maire propose à l'assemblée

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	PROPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35/35	
Adjoint administratif	C	1	24.50/35	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2		
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)	Suppression de poste
		1	28.02/35 (annualisation)	
		1	31.89/35 (annualisation)	
		1	30/35 (annualisation)	
		1	35/35	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35	Création de poste
Adjoint technique	C	1	15.54/35 (annualisation)	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		6		
TOTAL GENERAL		8		

Le nouveau tableau des emplois au 1^{er} janvier 2023 s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35/35
Adjoint administratif	C	1	24.50/35
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)
		1	28.02/35 (annualisation)
		1	31.89/35 (annualisation)
		1	30/35 (annualisation)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35
Adjoint technique	C	1	15.54/35 (annualisation)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		6	
TOTAL GENERAL		8	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

